

Image not found or type unknown



Est ce obliger d'ouvrir une succession après un décès

Par Impsha, le **05/02/2016** à **11:23**

Bonjour, nous sommes 4 frères et sœur nous avons appris le décès de notre père survenu le 5 août 2015 que 6 mois après ,par le biais du notaire de sa compagne. Notre question concerne la succession. Vu que les compte sont vide, somme nous obliger d'ouvrir une succession et somme nous obligés de payer les impôt dû jusqu'à fin 2015 et le règlement de ses abonnement de journaux merci par avance.